



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-144

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire /

71-2021-09-08-00001 - Délégation de signature dans le cadre de la
procédure d'admission en non-valeur (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de Saône-et-Loire

71-2021-09-08-00001



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE-ET-LOIRE**

29 rue Lamartine

71017 MACON CEDEX



FINANCES PUBLIQUES

Mâcon, le 8 septembre 2021

**DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ADMISSION EN NON-VALEUR
SERVICES DE DIRECTION**

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire :

Vu l'article 410 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu le décret du Président de la République du 18 février 2020 portant nomination de M. Franck LEVEQUE, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

décide :

d'accorder la délégation de signature à M. Christophe NOIROT, administrateur des Finances Publiques adjoint, à l'effet de signer :

1° les décisions prises sur les propositions de non-valeur des créances fiscales dans la limite de :

- 50 000 € pour les créances des Particuliers
- 100 000 € pour les créances des Professionnels

2° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions d'admission en non valeur sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les propositions de non-valeur des amendes et condamnations pécuniaires dans la limite de 10 000 €.

Fait à Mâcon, le 8 septembre 2021

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques
de Saône-et-Loire

Franck LEVEQUE